

Informations

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **73 (1928)**

Heft 4

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

sérieusement défendue, la division s'établit solidement ; l'artillerie se tient prête à couvrir l'infanterie par ses feux. A cet effet, elle augmente son approvisionnement en munitions, améliore son observation, ses liaisons, ses transmissions et perfectionne la préparation de son tir.

Ce faisant, la division a pris son dispositif de combat en vue de l'*attaque*. Et son artillerie doit alors assurer, dans toute l'étendue du terrain à enlever :

- Les tirs de préparation avant l'attaque.
- Les tirs d'appui direct et de protection.
- Quelques tirs d'interdiction et de contre-batterie.

Dans la plupart des cas, ces missions ne pourront d'ailleurs être pleinement remplies qu'après renforcement de l'artillerie divisionnaire.

(A suivre.)

INFORMATIONS

Cours de répétition. Nous résumons les données principales de l'ordre de la 1^{re} division sur les cours de cadres et les cours de répétition de 1928. Les cours de cadres auxquels il s'adresse sont les convocations d'officiers pendant les trois journées qui précèdent la mobilisation des brigades.

Il s'agit, comme on sait, de préparer ces officiers, au moins ceux de l'infanterie et de la cavalerie, à l'enseignement qu'ils devront donner à leurs sous-ordres pendant le cours de répétition. Recommandation est adressée aux commandants des cours de se limiter à des exercices simples qu'ils auront soigneusement préparés, et qui devront intéresser l'emploi tactique du fusil-mitrailleur et de la mitrailleuse dans la compagnie et dans l'escadron, dans l'attaque et dans la défense. (Service en campagne, art. 23-25, 213, 231-233, 238-240, 290, 291, 293.)

Dans l'offensive, la tâche de l'escouade de F. M. : soutenir la progression des escouades de fusiliers, liaison entre les escouades de F. M. et les escouades de fusiliers ; tâche et ordres des chefs de groupe et de section ; remplacement des munitions dans le groupe et la section. Tâche de la mitrailleuse dans le cadre de la compagnie, de l'escadron et du bataillon.

Dans la défensive : le plan de feux du chef de section, basé sur la reconnaissance du terrain ; discussion d'un combat défensif dans toutes ses phases (action des mitrailleuses, des escouades de F. M.

et des escouades de fusiliers dans la défense rapprochée ; contre-attaque par le feu et à l'arme blanche).

Etude du chapitre « avant-postes » du service en campagne. Discussion d'un exercice sur le terrain, préparé par le commandant du cours.

Préparation du cours de répétition, mobilisation, organisation du service, transports, etc.

Fusiliers et carabiniers. Les cours de répétition suivront conformément à ce programme. Recevront l'instruction au F. M. les hommes qui ont déjà travaillé avec l'arme aux écoles de recrues et aux cours de 1927.

On exécutera au F. M. des tirs individuels à 200 m. contre des cibles d'école afin d'habituer l'homme à pointer avec soin et à se rendre maître de son arme par un départ du coup tranquille. La plus grande partie des munitions sera employée à des exercices de petites séries de 3 à 5 coups contre des cibles de campagne de 300 à 500 m. On ne tirera dans ces exercices qu'avec l'appui antérieur ou l'appui sur des mottes de terre, et un exercice avec appuis postérieur et antérieur, tir en défensive. Les pare-balles des stands communaux ne peuvent être considérés comme suffisants que si l'arrière-terrain est inhabité sur une distance d'au moins 5 km.

La tâche principale du cours de répétition de 1928 est l'étude de l'emploi des escouades de F. M. dans le cadre de la section et de la compagnie. Les procédés de combat de la section et de la compagnie seront enseignés en exécutant un exercice type préparé avec soin dans tous ses détails, dans le cadre de la compagnie. Les sections seront à effectif réglementaire et formées de deux escouades de F. M. et trois escouades de fusiliers. Les exercices de section seront préparés par les chefs de compagnie et les exercices de compagnie par les commandants de bataillon.

On reprendra l'instruction individuelle, pour le combat et le service en campagne. A cet effet, les cadres seront réunis pour l'exécution des mouvements prévus au programme, lequel sera exécuté ensuite avec la troupe.

On reprendra le service d'avant-postes conformément au service en campagne.

Mitrailleurs (de bat. att. et de mont.). On exercera le tir coup par coup à 300 et 400 m. et le fauchage. On n'exécutera les premiers exercices de fauchage à courte distance sur cibles réduites que si on ne dispose pas de places de tir adéquates, car le fauchage doit s'exécuter normalement aux distances de combat afin d'entraîner les cadres à observer et à corriger. Tirs de combat par pièces ou de

section pour former les chefs de pièce et de section en prenant en vue que l'introduction du F. M. oblige la mitrailleuse à tirer à de plus grandes distances.

Téléphonistes et signaleurs. Par brigade ou régiment, afin d'obtenir des effectifs suffisants.

Cyclistes. Comme pour les fusiliers, le service de transmission n'est exercé que par les hommes qui n'appartiennent pas aux escouades de F. M.

Cavalerie. Aux ordres du chef de l'arme pendant la première semaine.

L'artillerie disposera d'environ six jours de tir. On reprendra ce qui fut exercé lors des tirs de 1927, afin d'obtenir une base sûre, et l'on n'ira pas au delà du programme de tir de 1927. La plus grande partie des munitions sera employée à des tirs qui exigent une rapide ouverture du feu. La compagnie d'observation accomplit son cours avec le R. artillerie lourde tractée 3 et pourra travailler avec des groupes et des batteries.

Service de santé. L'instruction portera surtout sur l'activité du personnel sanitaire dans la ligne de feu. On exercera donc les transports, l'utilisation du terrain, l'établissement des nids de blessés et des postes de secours, le service des liaisons. Les musiciens devront être instruits au service d'aides du personnel sanitaire et employés comme tels dans les exercices et les manœuvres.

On profitera, autant que les circonstances tactiques le permettent, des exercices et manœuvres de la troupe pour exercer le personnel sanitaire et les musiciens dans le cadre de leurs unités.

Fixations, pansements et appareils d'urgence.

On profitera de ces exercices pour donner des instructions pratiques de physiologie et anatomie, mais on évitera de donner de longues théories sur ces sujets.

Subsistances. Détail durant la première semaine. Dans la seconde semaine, elles ravitailleront les troupes aux manœuvres. On veillera spécialement à la comptabilité de la boucherie et des magasins, à l'établissement de magasins ordrés et appropriés à leur destination.

Boulangers. Etablissement d'une boulangerie de campagne.

Il faut reprendre avec soin l'instruction individuelle et veiller particulièrement à la tenue de la troupe.

Automobiles. Il faut s'occuper de cette troupe, inspecter son équipement et son service intérieur.

On exercera une surveillance sur les autos et les autocamions. Ils ne doivent pas voyager pour rien. Il est inadmissible qu'un autocamion aille chercher une malle d'officier ou 10 kg. de matériel.

On ne déplace ces voitures qu'à des fins sérieuses et uniquement pour des raisons de service. Sinon, c'est le désordre.

Manœuvres. Programme analogue à celui de la 2e division (*Rev. mil. suisse*, février 1928).

Un concours sur l'aviation sportive. — Afin de donner à nos membres et au public en général, la possibilité de s'intéresser aux progrès des ailes et à la suite du joli succès remporté par notre premier concours sur l'*Aviation commerciale*, le Comité de la Section romande de l'A. C. S., a décidé un nouveau concours ouvert à tous les membres de l'Aéro club suisse, et doté de plusieurs prix.

Le public est invité également à participer à ce concours, moyennant une modique cotisation de 5 fr. à l'envoi du travail, et de 2 fr. pour les officiers abonnés à la *Revue militaire suisse*.

Voici les grandes lignes de l'exposé à rédiger et les deux premiers chapitres à traiter plus particulièrement ; le troisième est facultatif.

L'aviation sportive.

a) Comment voyez-vous le développement de l'aviation à la portée de tous ?

b) Comment voyez-vous l'organisation du tourisme aérien en Suisse ?

c) L'aviation à faible puissance a-t-elle un intérêt militaire ?

* * *

1. S'inscrire au secrétariat de la Section romande de l'A. C. S., case ville 13741, Lausanne.

2. Ecrire le travail à la machine, en envoyer deux exemplaires. Ces derniers peuvent être illustrés de croquis et de photos.

3. Le concours est ouvert jusqu'au 1er juillet 1928.

Le jury, composé d'un groupe de membres du comité de la Section romande, établira la valeur des travaux et décernera les prix.

Nous espérons que ce nouveau concours obtiendra auprès de tous les intéressés, spécialistes et profanes, un accueil favorable et invitons nos lecteurs à y collaborer.

Section romande de l'Aéro club suisse.

Pour le comité :

<i>Le secrétaire,</i>	<i>Le président,</i>
Lieut. Ernest Naef.	1er lieut. Henri Strub.
	Officier-aviateur.

